

Étude exploratoire des Tiers-Lieux comme dispositif d'incubation libre et ouvert de projet

Antoine Burret

Openscop/Centre Max Weber Lyon 2

antoineburret@gmail.com

Résumé :

Cet article présente les Tiers-Lieux comme des dispositifs permettant le partage de savoirs, la mutualisation de ressources et la création collective de biens communs pour favoriser la résolution de problèmes de société. Il interroge en filigrane la transférabilité des systèmes de partage et de co-création propres au monde du logiciel libre pour la conception, la création et la production de nouveaux produits ou services à valeur ajoutée. L'évolution actuelle dans le champ de la recherche en entrepreneuriat tend à prendre en considération la dimension sociale de l'acte d'entreprendre. L'angle purement technique et mécanique est délaissé au profit d'une approche prenant en compte des facteurs intangibles tel que l'apprentissage collectif, le travail en réseau, l'exploration et la part d'inconnue inhérente à l'acte de création. Cette variation justifie l'attention portée actuellement sur certains types de dispositifs émergents tels que les espaces de travail collectif/collaboratif et par extension les Tiers-Lieux. Cependant il existe un amalgame terminologique entre les espaces de travail collectif/collaboratif et les Tiers-Lieux. En effet, si initialement le terme Tiers-Lieu a été introduit pour commenter la naissance de nouveaux lieux, intermédiaires entre le domicile et le travail, adaptés à un style de vie urbain, individualisés et mobiles, la constitution d'un réseau francophone des Tiers-Lieux Libre et Open Source offre de nouveaux éléments. L'observation du parcours de création de ce réseau, de son mode de travail ainsi que l'analyse de son document manifeste, permet d'affiner la compréhension de ce concept et de ses modalités d'applications. Il apparaît ainsi qu'un lien ténu relie les Tiers-Lieux et le monde du libre notamment au niveau des licences et dans la manière dont les savoirs intègrent un patrimoine informationnel commun sur lequel tout un chacun peut s'appuyer. A partir de ces données, cet article analyse une expérience menée autour et par les Tiers-Lieux à Saint-Étienne sur l'accompagnement de projets entrepreneuriaux et associatifs dans une logique libre et ouverte. Cette expérience vise à générer de nouvelles valeurs en articulant les ressources préexistantes d'un territoire autour de situations collaborative de travail, d'un même système d'information et d'un modèle de gouvernance propre. L'enjeu est de permettre aux porteurs de projets de s'organiser en réseau et de consolider un socle commun de savoir sur lequel ils s'appuient pour ensuite développer leurs propres produits ou services. Cette approche évoque éminemment les pratiques de création et de production à l'œuvre dans le champ des technologies libres. Elle offre également un axe de réflexion original sur la manière dont les Tiers-Lieux peuvent permettre aux organisations privées, publiques et associatives de repenser leurs approches stratégiques à l'aune des transformations qu'opèrent les technologies numériques sur notre société.

Mots-clés : Approche sociologique, TPE/PME, Comportement organisationnel collectif, Internet, Ethnographie/Observation

Étude exploratoire des Tiers-Lieux comme dispositif d'incubation libre et ouvert de projet

Introduction

Dans la suite de ses recherches sur l'économie du savoir ou l'économie cognitive, Yann Moulier Boutang avance la théorie d'un passage d'une économie basée sur l'échange et la production vers une économie de pollinisation et de contribution (Moulier Boutang, 2007, 2010). Selon cet auteur, la numérisation croissante des échanges d'informations scientifiques et techniques engendre une circulation des savoirs qui va bien au-delà de ceux qui les ont initialement produites. En s'enrichissant par symbioses et mutations, ces savoirs représentent un capital cognitif conséquent qu'il s'agit aujourd'hui d'appréhender et de valoriser afin d'élaborer de nouveaux produits et services.

Pour développer cette thèse Moulier Boutang s'appuie notamment sur l'observation et l'analyse des mécanismes d'organisation et de production mis en œuvre dans le mouvement du logiciel libre. Ici l'architecture de création spécifique aux technologies libres et la manière dont elle encadre les processus créatifs semblent être une source d'inspiration. En effet, depuis une trentaine d'année, les acteurs des technologies libres ont développés tout un attirail de modèle d'affaires, de licences, de modèle de financement qui permettent de faire travailler en bonne entente des acteurs aux profils et aux ambitions différentes. Dans le domaine informatique, les acteurs convergent dans l'idée que la mutualisation des savoirs doit permettre d'avancer plus vite. Plutôt que de réinventer « la roue » chacun dans son coin, chaque individu partage ce qu'il fait et permet aux autres de se le réapproprier (Elie, 2008). Ce système est à la source de nombreuses innovations dans le monde. Sur internet, des plateformes appelées « forges » et souvent qualifiées d' « usines à collaborer » (Elie, 2008), permettent la collaboration de nombreuses personnes travaillant sur le même code. La forge fournit les outils permettant d'arbitrer les conflits s'ils ont lieu. Elle fournit également des outils de communication ou de travail collaboratif qui permettent de s'informer, de poser une question, d'y répondre, de produire de la documentation, de fabriquer des paquetages, de les télécharger, etc. Aussi les processus au cœur de l'économie du libre favorisent la co-création par l'utilisation de licences et de modèle

économique adaptés. Le savoir existant intègre un patrimoine informationnel commun, ce qui permet son partage, son amélioration progressive et sa réutilisation. En s'appuyant sur les Tiers-Lieux comme interface permettant de faire travailler ensemble un grand nombre d'acteurs hétérogène autour de projet (Leonard, Yurchyshyna, 2013), cet article souhaite questionner en filigrane la transférabilité des systèmes de partage et de co-crédation propre aux technologies libres pour la conception, la création et la production de nouveaux produits ou services à valeur ajoutée.

Dans un premier temps, les différents dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat seront analysés afin de mettre en avant les particularités de chacun des dispositifs existants. Ensuite, les mécanismes de production propres à la gouvernance libre seront étudiés. A partir de ces éléments, le concept de Tiers-Lieux sera approfondi. En effet, si le terme Tiers-Lieu désignait de manière assez vague une certaine typologie d'endroit, il semble désormais que se précise de plus en plus ce à quoi ce terme est rattaché. Ces précisions permettront d'envisager les Tiers-Lieux comme des dispositifs favorisant le développement économique des territoires. Pour ce faire, l'observation et l'analyse de l'architecture de création générée autour et par les Tiers-Lieux à Saint-Étienne sur l'accompagnement de projets entrepreneuriaux et associatifs dans une logique libre et ouverte donnera de premiers enseignements. L'enjeu de cette expérience est d'appréhender les Tiers-Lieux comme des dispositifs permettant le partage de savoirs, la mutualisation de ressources et la création collective de biens communs pour favoriser la résolution de problèmes de société.

1. Méthodologie de recherche

Cette recherche s'appuie sur une approche qualitative menée auprès de Tiers-Lieux dans l'espace francophone entre 2010 et 2014. L'auteur a observé et participé au développement de plusieurs Tiers-Lieux en Suisse et en France. Dans un premier temps, l'auteur a étudié la Muse à Genève en se focalisant sur la manière dont l'apparition d'un environnement entrepreneurial composé notamment de Tiers-Lieux, de licences libres, et de financement participatif influençait la modélisation des entreprises. L'enjeu était d'analyser la manière dont les créateurs s'organisent en communautés afin de consolider un socle commun de savoirs sur lequel ils vont pouvoir s'appuyer pour ensuite développer leurs propres produits ou services. Sur une période

de 18 moins d'observation participante, cette étude l'a amené à réaliser soixante-dix entretiens semi-directifs avec des entrepreneurs et des porteurs de projets usagers de la Muse. A la suite de quinze ateliers de co-crédation de modéles économiqnes avec les usagers de la Muse, l'auteur a relevé les obstacles organisationnel et juridique que ceux-ci peuvent rencontrer. Il a ainsi axé sa recherche sur la définition d'un cadre de gouvernance propice à la co-crédation. C'est en étudiant les mécanismes de travail de l'Open Software et de l'Open Hardware, les différentes licences dites libres ainsi qu'en accompagnant et en organisant près de 25 réunions de travail sur une période de 12 mois avec les membres de la Free IT Fondation¹ basé à Genève que l'auteur a récolté des données sur la manière dont les acteurs du libre encadrent le processus de co-crédation. L'enjeu étant de relever les systèmes de rétribution inhérents aux logiques contributives afin d'envisager leurs adaptabilités. Enfin, l'auteur a observé et participé au développement de la communauté des Tiers-Lieux Libres et Open Source Francophones. Il a animé près de 30 format de travail collectif avec des acteurs des Tiers-Lieux dans plusieurs villes (Genève, Lausanne, Lille, Marseille, Paris, etc.). Il a étudié le fonctionnement et le modèle économique de près de 25 espaces en France et en Suisse. Près d'une centaine d'entretiens ont été réalisés avec les usagers et développeur de Tiers-Lieux en francophonie. Il a réalisé un questionnaire auprès de plus de 200 acteurs des Tiers-Lieux en francophonie afin de comprendre la manière dont les Tiers-Lieux envisageaient la création de valeur.

Depuis 2013, il accompagne la création et le développement de l'écosystème des Tiers-Lieux à Saint-Etienne en travaillant avec la société Openscop¹, Saint-Etienne Métropole et la Fondation Cintcom² sur le transfert de la gestion de la propriété intellectuelle en mode "libre" auprès des Tiers-Lieux et de leurs écosystème d'innovation ainsi que sur la construction des

¹La Free IT Fondation est une fondation internationale à but non lucratif, fondée en 2005 à Genève. Elle a pour objectif d'encourager, de soutenir et de participer au développement de technologies sous licence libre en apportant les outils, structures et stratégies appropriés.

¹La société OpenScop développe des activités de conception et de développement de distributions de Tiers-Lieux Libre et Open Source : Concepteur et créateur du Comptoir Numérique à Saint Etienne en 2010, premier Tiers-Lieux français documenté dans une démarche Libre et OpenSource; initiateur du premier Tour de France du télétravail et des Tiers-Lieux en 2012; co-fondateur de la communauté francophone des Tiers Lieux Libre & OpenSource ; co-fondateur de la méthodologie scientifique Movilab, initiateur de la dynamique Coworking Sainté et co-développeur du Mixeur ; auteur du premier Manifeste des Tiers-Lieux en 2013 et organisateur de la première rencontre francophone de la communauté des Tiers-Lieux libre et OpenSource qui s'est tenue à Saint Etienne du 7 au 18 avril 2014.

² La Fondation Cintcom a pour but d'apporter sa contribution et son soutien pour le développement de méthodologies, d'outils, de stratégies et de structures virtuelles et matérielles propices à l'innovation par la collaboration contributive des acteurs du secteur privé avec les acteurs du secteur public. Elle encourage l'innovation, le partage de connaissances, la mutualisation de ressources et la création collective de biens communs pour favoriser la résolution de problèmes de société.

instruments de gouvernance et de financement public privé permettant d'accompagner les co-entrepreneurs.

2. Les dispositifs d'aide à la création d'entreprise

L'analyse des dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat tend à s'imposer comme un champ de recherche à part entière. Qu'il s'agisse d'incubateurs ou de pépinières ((Albert et Gaynor, 2001 ; Hackett et Dilts, 2004 ; Iselin et Bruhat, 2003 ; Léger-Jarniou, 2005 ; Bakkali, Messeghem et Sammut, 2012 ; Redis, 2006, Lebret, 2007 ;), de clusters, de pôles de compétitivité et de technopôles (Porter, 1998, 2000 ; Carluet, 2006 ; Berthinier-Poncet, 2012 ; Hussler et Hamza-Sfaxi, 2012, Delgado, Porter et Stern, 2010) ou encore des procédés permettant des levées de fonds par le capital risque ((Hellmann et Puri, 2002 ; Redis, 2006; Gerasymenko, 2008), les questionnements portent sur les possibilités d'évolution de ces dispositifs et sur l'apparition de nouveaux supports (Chabaud, Messeghem et Sammut, 2010). En effet, malgré la grande diversité de ces dispositifs (Duplat, 2005) « l'accompagnement traditionnel » des entrepreneurs semble être configuré d'une manière horizontale. Cette forme d'accompagnement suggère qu'en mettant les entrepreneurs en face d'experts qualifiés, la transmission de connaissances peut-être assurée.

Afin de faire évoluer les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise, l'observation des entrepreneurs en situation de création apparaît être un support de plus en plus valorisé. Des théories comme celle de l'effectuation (Sarasvathy, 2001) mettent notamment en avant la dimension sociale de l'entrepreneuriat. L'angle purement technique et mécanique est ainsi délaissé au profit d'une approche considérant les itérations, l'apprentissage collectif, le travail en réseau, l'exploration et la part d'inconnue inhérente à l'acte de création (Chia, 1996), (Toutain, Fayolle, 2009), (Binks, Starkey, Mahon, 2006). La prise en compte de ces facteurs intangible permet de justifier l'attention portée actuellement, dans le domaine de l'accompagnement à l'entrepreneuriat, sur certains types de dispositifs émergents. Ainsi, des études comme celle de Fabbri et Charue-Duboc (2012) qui s'appuie sur le cas de la Ruche à Paris ou de Pierre et Burret (2013) sur la Muse à Genève visent à montrer le fonctionnement des espaces de travail collectif/collaboratif et les effets « réels » qu'ils entraînent sur les entrepreneurs.

3. Libre et Commun de la connaissance

Bien qu'il ne soit pas nécessaire ici de développer un historique approfondi de la culture du libre, il semble cependant essentiel d'en rappeler les grandes étapes. En effet, la logique de développement des Tiers-Lieux ainsi que le processus d'incubation libre et ouvert s'inspire grandement du cadre juridique et des mécanismes organisationnels propre au logiciel libre.

Le mouvement du Libre est apparu dans les années 80. L'objectif initial était de défendre l'ouverture et l'accessibilité des savoirs logiciels afin de pérenniser les pratiques collaboratives ouvertes inhérentes au développement informatique. Selon Broca (2013), la culture libre remonte aux écrits de Norbert Wiener (1962) et à la première cybernétique. En effet Wiener estimait que l'information était *la clé de compréhension du monde et sa circulation la condition du progrès humain*. Ainsi, il s'est opposé à sa marchandisation et a largement lutté pour l'extension de la propriété intellectuelle. Richard Stallman alors au département d'intelligence artificielle du MIT a repris ces thèses en observant la manière dont la tendance privative du marché du logiciel, paupérisait les ressources créatives de l'informatique originel (Stallman, 2010). Il crée un système d'exploitation libre, appelé GNU ainsi que la Free Software Foundation qui a pour objectif de fournir une infrastructure légale à la communauté du logiciel libre. Le libre se caractérise ainsi par une modification du droit d'auteurs autour du respect de 4 valeurs fondamentales : la liberté d'utiliser, de modifier, de copier et de redistribuer. A la fin des années 80 Stallman publie la première version de la licence publique général GNU. Au début des années 90 Linus Torvalds crée le premier noyau de système d'exploitation sous licence GNU/Linux. Dans le courant des années 90 Eric Raymond souhaite s'éloigner de l'aspect idéologique du libre tel que promu par Stallman et lance l'appellation Open Source pour mettre en avant l'aspect technique des pratiques collaboratives. Dans leur ouvrage sur les "communs", Dardot et Laval (2014) analyse la manière dont les logiques du libre propre à Internet envisagent la création de communs de la connaissance. Les différentes discussions sur les mécanismes de contrôle propres à internet (Benkler, 2009) montre les principales controverses que les mécanismes libristes induisent. Certains y voient une prolongation d'un nouvel esprit du capitalisme (Boltanski, Chiapello, 2001) où l'opportunité d'un management de l'intelligence collective (Zara, 2008) permis par l'organisation spontanée de communautés virtuelles "à but lucratif" (Hagel, Armstrong, 1999) engendrant l'avènement de formes commerciales nouvelles. Si pour Moulier Boutang (2010), l'intelligence

entrepreneuriale consiste à convertir la richesse déjà présente sur internet en valeur économique, pour Dardot et Laval (2014) tout indique que le travail sur les communs de la connaissances est d'ores et déjà une activité managériale permettant d'ajouter à l'exploitation classique des salariés, l'exploitation inédites des consommateurs-usagers.

Cependant, il semble que les effets de réseau ne naissent pas spontanément de l'interconnexion des ordinateurs. Ils sont permis par tout un ensemble de règles qui favorisent le partage, la discussion et la création collective. Lawrence Lessig (2001), note que l'architecture d'internet est bâtie et structuré de manière ouverte afin d'accueillir toutes nouvelles innovations. Ce juriste américain affirme que l'architecture du réseau internet est le vrai régulateur du système. Selon son mot fameux : le code c'est la loi. Cela signifie que la manière dont le réseau est construit (son code) détermine ce que le système peut produire. Ainsi, les nouvelles formes de productions permises par internet dépendent du modèle de gouvernance de la propriété intellectuelle. Dans cette logique, si l'ambition est de concevoir les Tiers-Lieux comme des incubateurs libres et ouverts de projets, il semble essentiel de formaliser une architecture de création propre et de s'appuyer sur des règles permettant l'épanouissement des ressources techniques et théoriques.

4. Les Tiers-Lieux

La notion de Tiers-Lieu a été introduite par Ray Oldenburg (1989) pour commenter la naissance de nouveaux lieux, intermédiaires entre le domicile et le travail, adaptés à un style de vie urbain, individualisé et mobile. Selon cet auteur, la maison et les endroits de vie représentent les « premiers lieux », les places de travail représentent les « seconds-lieux ». Divergeant des espaces publics qui voient passer une foule hétérogène, les « tiers-lieux » représentent un espace dans l' « entre-deux » où se cristallise une vie communautaire en permettant des échanges plus larges au niveau local. Selon Oldenburg (1989), il existe des caractéristiques communes aux Tiers-Lieux. Ils sont gratuits ou bon marché ; ils proposent de la nourriture et des boissons ; ils sont faciles d'accès, hospitaliers et confortables ; ils accueillent un public d'habitues et permettent de se faire de nouveaux amis ou d'en rencontrer des anciens. Il apparaît cependant que les espaces de travail collaboratif ont souvent été intégrés dans le concept plus vaste de « tiers lieux ». Une étude menée par Silicone Sentier³ sur les espaces de travail collaboratif les définit

³Réseau à l'initiative de la création de La Cantine, espace de travail collaboratif et de réseautage parisien.

ainsi comme étant des « tiers-lieux » régis par quatre dimensions : une dimension économique car ils visent à générer des revenus et mettre en commun des ressources ; une dimension socio-professionnelle car ils sont un lieu d'échanges et de rencontres ; une dimension culturelle car le lieu véhicule des valeurs portées par l'équipe d'animation et partagées par les membres ; une dimension territoriale car le lieu est attaché au tissu social d'un territoire. L'étude menée par l'école de management de Grenoble (2010) consacre quant à elle l'appellation tiers-lieux à des cafés type café Internet qui n'ont pas vocation première à accueillir des travailleurs, cela n'étant qu'un élargissement de leur vocation initiale. Comme le souligne cette étude, il semble important de faire un réel effort de terminologie. Il existe en effet un amalgame terminologique entre les espaces de travail collaboratif et les Tiers-Lieux. Ils s'inscrivent tout les deux dans l'émergence de nouveaux types de lieu où se réunissent essentiellement des travailleurs nomades qui n'ont besoin de rien d'autre qu'un poste de travail et une connexion internet (Fabri, Charue-Duboc, 2012).

Selon les contributeurs de la plateforme de partage de connaissance Movilab⁴, le Tiers-Lieu peut-être envisagé à travers plusieurs prismes. Un prisme sociologique où le tiers-lieu agit comme une *fabrique de lien et de capital social, comme carrefour de rencontre* qui transcende les démarches individuelles pour leur donner une dimension collective. Un prisme socio-professionnel car il peut devenir un point de référence où peuvent se rencontrer et travailler des professionnels ou des professionnels-amateurs (Leadbeater, Miller, 2004). Un prisme économique, car en tant que lieu d'échange et de croisement le tiers-lieu peut-être considéré comme une fabrique d'innovation. Un prisme culturel où le tiers-lieu invite à transformer les usagers en *acteur co-créateur de sa réalité et de ses projets*. Un prisme territorial où le tiers-lieu est un centre de ressources pour ses usagers et pour le territoire qu'il contribue à interroger et à dynamiser en mettant ses usagers en rôle actif de co-création. Pour Bazin (2013), le Tiers-lieu est un référentiel induit par la culture numérique qui inclue une recomposition des rapports à l'économie et à la culture. Selon cet auteur, le tiers-lieu repose sur un esprit entrepreneurial propre à une génération numérique selon certaines valeurs et méthodologies. Il renvoie à une micro politique des groupes où la dimension éco systémique se nourrit de la cohabitation d'activités disparates. La définition retenue dans cet article se rapproche de celle proposée Genoud (2010). Pour cet auteur, les tiers-lieux sont des espaces qui ne sont ni réellement publics, ni

⁴ www.movilab.org

réellement privés, et qui sont l'incarnation physique et ancrée territorialement des démarches initiées par des créateurs dans le domaine virtuel. L'innovation est ici envisagée sous l'angle de l'ouverture, du partage, de la co-création et de l'interdisciplinarité. Cette approche reflète un peu mieux les lieux qui se reconnaissent derrière la notion de Tiers-Lieu ainsi que leur diversité.

4.1 La constitution d'un réseau francophone des Tiers-Lieux Libre et Open Source

En janvier 2012, lors des 16ème rencontre d'Autrans⁵, le groupe francophone des Tiers-Lieux a été créé par le biais notamment de la plateforme d'innovation sociale « Imagination for People⁶ ». Selon ce groupe, les Tiers-lieux sont : des lieux libres et ouverts à tous pour coopérer, pour produire soi-même et/ou à plusieurs, travailler et/ou entreprendre autrement, développer des modes de vie durables, s'éduquer et se cultiver ensemble.

Par la création de ce groupe de nombreuses structures ont décidé de ce revendiquer en tant que Tiers-Lieux. Appelé aujourd'hui « le réseau des Tiers-Lieux libre et Open Source francophone », ce groupe compte actuellement plus de 1200 membres. Il s'agit notamment d'espaces de travail collaboratif (coworking), de laboratoires ouvert de fabrication (fablabs) ou bien encore d'espaces permettant le partage de ressources et de savoirs, souvent dans le domaine de l'informatique (hakerspaces). Les espaces de télétravail, les espaces publics numériques ou plus généralement tous les lieux où des individus peuvent se rencontrer et collaborer tendent également à se reconnaître sous le terme de Tiers-Lieu. Les membres du réseau échangent quotidiennement des informations grâce aux réseaux sociaux. Des séances de travail sont également organisées autour de thématiques touchant au Tiers-Lieux. Ces séances ont lieu lors d'événements ayant pour sujet le numérique ou encore l'innovation sociale. Les membres du réseau profitent de ces événements pour se réunir et parfois se rencontrer. Ils présentent leurs projets ainsi que les avancées obtenues sur des sujets aussi variés que le design de service, l'innovation de modèle économique, le droit et la propriété collaborative, la gouvernance

⁵Les rencontres internet d'Autrans sont la plus ancienne manifestation française de l'internet. De 1997 à 2012, dans l'esprit des congrès mondiaux de l'Internet Society, ces rencontres se déroulaient sur trois jours chaque année au mois de janvier dans le village d'Autrans, dans le Vercors. Ces rencontres réunissaient tous les acteurs de l'internet (chercheurs, entrepreneurs, fonctionnaires, journalistes.) en France.

⁶La plateforme Imagination for People (I4P) fédère une communauté de citoyens à l'échelle internationale qui croient au pouvoir de la créativité pour trouver des solutions concrètes contribuant au mieux-vivre ensemble : l'imagination, en somme, au service du bien commun.

contributive, etc. Chacune de ces séances regroupent un public hétérogène. En effet, outre les membres du réseau, des individus intéressés par ces problématiques participent. Pour retranscrire en temps réel les discussions et les débats, des outils permettant le travail collaboratif sont utilisés et laissés ensuite en ligne, à la disposition de tout un chacun. Pour permettre aux membres du réseau de se réunir indépendamment du calendrier des événements, des réunions « virtuelles » sont organisées. Des outils de visio-conférence permettant le dialogue instantané entre de nombreux acteurs sont utilisés. Les thématiques abordées sont dans ce cas plus larges. Il s'agit par exemple de : Tiers-Lieux et culture, Tiers-lieux et politique, Tiers-lieux et éducation, Tiers-lieux et industrie, etc. En utilisant ces outils numériques, les membres du réseau peuvent interagir avec l'ensemble du réseau francophone des Tiers-lieux indépendamment de son territoire. En effet, ce réseau compte des membres de toutes les régions françaises, de Suisse, de Belgique, du Québec et de nombreux pays africain francophone tel que le Sénégal, la Côte d'Ivoire, etc. Pour assurer la pérennité des différents savoirs sur les Tiers-Lieux, les membres du réseaux des Tiers-Lieux francophone participent également à la conception et au développement de plateformes de partage de connaissance de type « wiki⁷ ». Ces plateformes offrent la possibilité de mettre en ligne les expériences dans une démarche de mise en commun. Plusieurs plateformes de ce type sont utilisé. Les membres du réseau choisissent la plateforme de leurs choix en fonction de leurs spécialités, de leurs affinités avec les fondateurs de la plateforme ou de leurs territoires d'action⁸. Certains Tiers-Lieux mettent également à disposition leur propre plateforme⁹. Par ces outils, les membres du réseau des Tiers-Lieux partagent l'ensemble de leurs savoirs avec les autres membres mais aussi avec toutes personnes intéressées. Devant le succès rencontré par ce groupe et par la notion de Tiers-Lieu en général, le réseau francophone des Tiers-Lieux a souhaité répondre au besoin de lisibilité sur ce thème. Le réseau a ainsi proposé un document de 32 pages présentant en détail les dix thématiques qui sont supposées caractériser un Tiers-Lieu (cf. Tableau 1). Ce document ouvert et contributif, a pris la forme d'un « manifeste des Tiers-Lieux¹⁰ ». Il est issu d'un travail mené avec l'ensemble du réseau francophone des Tiers-Lieux. Par le biais d'un questionnaire, les acteurs des Tiers-

⁷Un wiki est un site internet dont le contenu est modifiable par les utilisateurs. Ce format permet l'écriture et l'illustration collaboratives de documents numériques.

⁸Par exemple : Movilab (sur les modes de vies durable), Collaporterre (sur les démarches collaboratives dans les territoires).

⁹Par exemple : la coroutine à Lille

¹⁰Manifeste collectif à l'initiative de la communauté francophone des Tiers-lieux, 2013

Lieux francophone (créateurs, développeurs, usagers, financeurs, etc.) ont été invités à se pencher sur leur démarche en juin 2013. Grâce aux témoignages reçus au travers du questionnaire, aux travaux de recherche d'étudiants et de scientifiques ainsi que par l'étude de l'expérience de terrain des acteurs, le « Manifeste des Tiers-Lieux » entend explorer l'esprit des Tiers-Lieux. Il présente le Tiers-Lieu comme un projet politique qui pose une question de conscience stratégique notamment sur la manière dont se pense la création de valeurs, sur la manière dont ces valeurs se créent et sur ce qu'elles apportent en terme d'intérêt général. Selon ce document, si les technologies numériques contribuent à l'apparition de conditions cognitives et sociales appropriées à la reconstitution d'un système de valeurs viable, décent et durable, les Tiers-Lieux offrent l'opportunité aux organisations et aux individus de dépasser les barrières cognitives et de travailler ensemble sur le développement de solutions en créant un socle de sens commun, « en bas de chez soi ». Le manifeste des Tiers-Lieux aborde dix thématiques. Celle-ci sont présentés comme des éléments constitutifs : Collectif, Espace, Travail, Organisation, Langage, Numérique, Gouvernance, Services, Financement, Prospective. Selon ce manifeste, dans sa dimension entrepreneuriale le Tiers-Lieu se présente sur un territoire (territoire institué ou territoire projet) comme une interface ouverte et indépendante permettant l'interconnexion ainsi que le partage de biens et de savoirs. Des individus hétérogènes se réunissent pour travailler dans un cadre de confiance émotionnel, organisationnel (des ressources matériels sont mis à disposition) et juridique adapté (en terme de gouvernance et par l'utilisation de licence libre), où les échanges et les discussions sont en capacité d'aboutir à une démarche de production de solutions. Les individus partagent des pratiques et des expériences. Ils partagent également un espace, des outils et un système d'information. Dans une dialectique permanente entre collaboration et démarche individuelle, l'ensemble des savoirs inhérent au Tiers-Lieu intègre un patrimoine informationnel commun. A partir de ce patrimoine, chaque individu peut prendre ses propres décisions de manière conséquente et construire ses propres projets sur des bases solides.

4.2 Éléments de compréhension du fonctionnement des Tiers-Lieux

A l'instar des incubateurs d'entreprise ou des pépinières, les Tiers-Lieux proposent aux entrepreneurs des locaux meublés et équipé, à des prix préférentiels. Les usagers sont très hétérogènes : des étudiants, des individus en recherches d'emploi, des salariés, des porteurs de projets ou des entrepreneurs à différents niveau de maturité. Certains sont des entrepreneurs

«novices» (St-Jean, 2010) tandis que d'autres sont des entrepreneurs «contraints» (Couteret, 2010). Cette hétérogénéité induit l'apparition d'une dynamique de réseau entre des individus désireux de monter un projet. Le réseau agit comme un accompagnant (Sammut, 2003) et permet de développer les compétences de chacun. L'accompagnement des entrepreneurs se fait ainsi en stimulant « l'interactivité cognitive » (Savall, Zardet, 1996), entre les porteurs de projet, les gestionnaires et les personnes gravitant autour du lieu dans une démarche d'accompagnement par le collectif du Tiers-Lieu (Fabbri, Charue-Duboc, 2012).

Outre l'espace de travail, des machines de fabrication (imprimante 3D, perceuse, découpeuse laser, etc.) et des ordinateurs peuvent-être mis à disposition. Il s'agit là de ressources communes à tous les membres du Tiers-Lieux. Cette mutualisation engendre des situations de travail en commun. Par exemple, lorsqu'un porteur de projet rencontre un problème technique ou théorique, les membres du collectif entreprennent de multiples explorations pour résoudre le problème. Ils s'attellent ensemble à trouver une solution. Un code de déontologie formel ou informel entre les individus vise à ce que chacun puisse développer ses activités tout en préservant les intérêts des autres et du Tiers-lieu. Cela concerne aussi bien la qualité des relations entre les membres, la préservation de potentiels secrets des affaires, que la délimitation des champs d'activité. Dans tout les cas, l'approche se veut participative dans le sens où aussi bien les usagers que les membres de la structure juridique qui porte le Tiers-Lieu, tentent avant tout de travailler de concert à la résolution des problèmes. Chaque usager peut intervenir et proposer de nouveaux services aux Tiers-Lieux dans une logique de relation transformationnelle (Comtesse, Caillet, 2008). Les Tiers-Lieux dispose enfin d'un système d'information. Si les individus partagent des outils numériques commun (réseaux sociaux, outils de gestions, etc.) certains d'entre eux s'appuient sur une plateforme de diffusion des connaissances mise à disposition par le(s) Tiers-Lieu(x). Au delà d'un aspect purement informationnel, cette « remontée » des informations permet à tout un chacun de suivre les avancées des projets et de proposer des améliorations. Les savoirs sont ainsi partagés sous la forme de vidéo, d'enregistrement audio, de texte ou de graphique. Les individus peuvent présenter leur projet ainsi que les différentes étapes de développement. Ils peuvent également présenter des avancées théoriques sur des sujets diversifiés mais dans lesquelles ils estiment offrir un apport de connaissance. Ils peuvent intervenir directement sur les projets de chacun en proposant des modification ou en ajoutant des informations. Les Tiers-Lieux génèrent une forme organisationnelle spécifique et fait échos aux

mécanismes de travail existant dans le monde du logiciel libre (Himanen, 2001). Ici, les expériences et les actions des individus sont volontairement reprises et structurées pour être partagées avec un groupe d'acteurs. Cette action se fait par le biais d'une infrastructure numérique et par l'apposition de licence appropriée¹¹. Chaque individu peut utiliser les savoirs issus du patrimoine à la condition de citer les auteurs originels et d'utiliser dans le cas d'une transformation ou d'une commercialisation la même licence. L'utilisation de ces licences permet de ne plus être encadré dans les logiques restrictives de la brevetabilité et de la propriété des idées.

Ainsi, les Tiers-Lieux se différencient des structures « traditionnelles » d'accompagnement en tant qu'ils génèrent eux mêmes de la valeur. En effet, hormis l'initiative personnelle des individus, par le Tiers-Lieux, des projets collectifs peuvent émerger. De la même manière, les savoirs générés par le Tiers-Lieu et ses usagers sont partagés et préservés au travers des infrastructures numériques constituant un patrimoine informationnel commun. Ils peuvent-être potentiellement valorisés et transformés en produit ou en service par tout un chacun dans une logique contributive (Cook, 2008), (Béraud, Cormerais, 2009)

5. L'incubation libre et ouverte de projet

En 2013, à Saint-Etienne, la société coopérative de production Openscop qui développe ses activités dans le domaine numérique et œuvre pour la création de Tiers-Lieux sur les territoires, initie la mise en œuvre de l'«incubateur de projets Libre et Open Sourcede Coworking Sainté ».

Selon les membres de cette structure, chaque Tiers-Lieux est potentiellement un incubateur d'innovation économique, technologique, sociale et environnementale dès lors que les compétences et les ressources de chaque Tiers-Lieux sont identifiables et utilisables par des porteurs de projets. A moindre coût et « en bas de chez soi », les Tiers-Lieux offrent les conditions nécessaires pour gérer le passage de la conception jusqu'à la mise en œuvre et au déploiement de projets. Les Tiers-Lieux sont ici considérés comme des usines ouvertes, dans le sens d'une interface indépendante et ouverte sur un public hétérogène pour la conception, la création et le

¹¹Les types de licences utilisées sont par exemple : Move Commons, Creative Common, CERN OHL (communément appelée CERN Open Hardware Licence), GNU GPL (communément appelée GNU General Public License) et/ou toute autre licence libre dite "compatible GPL".

déploiement de service ou de produit. La désignation « Open Source » indique que, aussi bien les projets intégrés à l'incubateur que l'incubateur lui-même respectera les principes de « codes ouverts » tel qu'appliqués aux logiciels dont la licence permet la libre redistribution, l'accès au « code source » et la création de travaux dérivés. Dans le cas de projet entrepreneuriaux n'ayant pas de composante technique, l'accès au code source ou à la « recette » signifie que les projets doivent être décrit sans secret de fabrication afin de faciliter la réutilisation du savoir. La recette doit également être publiée sous une licence libre pour permettre la copie, l'amélioration progressive et une large diffusion. Ainsi, l'«incubateur de projets Libre et Open Source Coworking Sainté » propose à tout porteurs de projet de s'intégrer à la dynamique des Tiers-Lieux déjà présente sur le territoire. La plus-value de ce dispositif est d'identifier, de référencer et de rendre accessible des services déjà existants sur le territoire stéphanois. Les ressources ne sont pas déployées, elles sont rendues accessibles et disponibles. La structure juridique qui porte l'initiative se charge d'assembler les ressources et les compétences disponibles sur le territoire, qu'elles soient indépendantes, associatives ou professionnelles.

L'observation et l'analyse de l'architecture de création de ce dispositif doivent permettre de tirer les premiers enseignements sur la transférabilité des méthodes utilisées dans le monde du logiciel libre pour la conception, la création et la production de produits ou services à valeurs ajoutées.

5.1 Les structures

Le dispositif s'articule autour de sept structures identifiées comme des Tiers-Lieux. Chacune de ces structures réponds aux différents points énoncés dans le manifeste des Tiers-Lieux. Elles disposent notamment d'un espace avec une connexion internet où des ressources et des savoirs peuvent-être mutualisé. Elles sont établies sur différents quartiers du territoire et ont des particularités quand à leurs domaines d'activités. Il s'agit en effet de structures actives dans des secteurs diversifiés avec des modèles économiques et des ambitions différentes : Un Tiers Lieu dédié au développement de jeunes entreprises innovantes. Il accueille une pépinière d'entreprise spécialisée dans les métier créatif ainsi qu'un espace de coworking. Il vise à stimuler les coopérations entre les acteurs des secteurs de la culture, de la science, du design et du numérique ; un Tiers-Lieu spécialisé dans l'entrepreneuriat social et l'économie numérique. Il accueille un Es-

pace Public Numérique, un espace de coworking et hackerspace. Fondé par touches successives depuis 2004, il est un des premiers espaces à s'être reconnu comme Tiers-Lieu ; un Tiers-Lieu qui n'affiche pas de spécificité sectoriel mais qui est le local d'une association dédié a des activités sportives dans un quartier dit populaire de Saint-Etienne. Il accueille un espace de coworking et des activités autour de l'économie collaborative ; un Tiers-Lieu formalisé en tant que café-lecture. Il accueille un café, une bibliothèque, une AMAP¹². Il propose des activités culturelles tel que des ateliers d'expression et de création (écriture, théâtre, arts plastiques, etc.), ainsi que des rencontres d'auteurs ; un Tiers-Lieu qui vise à favoriser l'implantation d'associations ou d'activités économiques qui entrent dans le champ du développement durable. Il accueille un espace de coworking, une cuisine partagée ainsi qu'une cantine ; un Tiers-Lieu qui œuvre sur les questions de capacitation citoyenne et des espaces publics. Il accueille un espace de coworking, une matériothèque et une ressourcerie. Il accueille des sociologues, des designers, des architectes, des urbanistes ; un Tiers-lieu spécialisé dans les activités de fabrication numérique et de design. Il accueille un espace de coworking, un fablab et un hackerspace. Il est dédié à la conception, au prototypage rapide, à la fabrication, et à la réparation de pièces. Il s'adresse aux entreprises, aux associations, à l'ensemble de la sphère publique qui souhaite expérimenter une idée, pour aboutir à un prototype.

La diversité des structures, de leurs zones géographiques ainsi que de leurs secteurs d'activités permet d'appréhender une grande hétérogénéité de compétence, d'âges, de culture. Tout au long de son parcours de création, le porteur de projet peut ainsi mobiliser les compétences techniques et théoriques nécessaires à l'appréhension de la totalité du cycle de vie de son projet.

5.2 Les situations de travail collaboratif

Les Tiers-Lieux offrent la possibilité au porteur de projet de développer leur projet mais également de participer à des projets collectifs. En effet, la dynamique de réseau inhérente aux Tiers-Lieux incite les individus à partager leurs expériences, leurs savoirs et à travailler ensemble sur des idées nouvelles.

¹²Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
Rennes, 26-28 mai 2014

Des rencontres et des réunions de travail collaboratif sont ainsi organisées. Ces rencontres se font autour d'une problématique spécifique ou d'un projet ayant parvenu à attirer l'attention de plusieurs personnes. Entre vingt et trente individus se réunissent lors de ces rencontres. Des salariés, des étudiants, des individus en recherches d'emploi, des porteurs de projets ou des entrepreneurs. Ces rencontres ont lieu dans un des Tiers-Lieux sur un temps donné (entre deux et quatre jours). Pendant cette période les individus travaillent à gérer le passage de la création d'idée à la réalisation de projets. En dehors de l'intérêt potentiel de la thématique abordé par le projet pour les participants, les individus acceptent de donner de leurs temps pour plusieurs motifs. D'une part, l'ensemble des savoirs accomplis lors de ces rencontres demeure disponible pour tout un chacun à l'issue de ces réunions. Il peut ainsi alimenter les réflexions et les travaux personnels des participants. De même, ces réunions génèrent un mécanisme d'apprentissage collectif (Hatchuel, 1994), (Charue-Duboc, 2005) largement étudié notamment en ce qui concerne les communautés de pratiques (Wenger, 1998). Ces réunions s'articulent autour de différents ateliers. Chaque atelier est attaché à un objet particulier du projet : Stratégie de communication, modèle économique, structure juridique, etc.). En fonction des ateliers, différentes méthodes sont utilisées selon les compétences des participants. Étant donné l'importance du design pour la ville de Saint-Etienne¹³, un grand nombre d'individus maîtrise les modes d'application et les outils de conception utilisés par les designers pour résoudre, par une approche multidisciplinaire, les problématiques d'innovation. Ainsi sont utilisés les méthodes de design de service et plus généralement les outils du « design thinking » (Brown, 2008), (Glassey, Morin et al. 2011). Concernant les modèles économiques, des outils pédagogiques sont utilisés. Le choix se porte sur celui répondant le mieux à la spécificité du projet travaillé. Ainsi, peuvent-être préféré, le « Business Model Canvas » développé par Osterwalder et Pigneur, l'« AC-MED » développé par Christophe Sempels et Christian du Tertre dans le cas de projet nécessitant un outil adapté à la prise en considération du développement durable, ou bien encore le « Social Business Model » développé par la plateforme Imagination For People lorsque se ressent le besoin de disposer d'un outil permettant de répondre aux spécificités du contexte social et environnemental dans lequel leur projet s'inscrit. Les rencontres sont également animées. En effet si la collaboration et la contribution peuvent être spontanée et facilitée par un cadre juridique et organisationnel adapté, elle semble cependant plus efficace et durable lorsqu'elle sont « pilotée ». L'enjeu n'est pas d'avoir une animation directive mais d'informer et d'intégrer les

¹³Engagé dans un programme de rénovation urbaine, Saint-Étienne a été désignée ville Unesco de design du réseau des villes créatives en 2010

participants. Les animateurs interviennent subtilement pour accroître le niveau et la qualité des échanges ainsi que la perception des potentialités collectives. Afin d'optimiser les échanges, les méthodes de co-création propre au design thinking sont utilisées. Elles permettent de cerner, rendre lisible et tangible les caractéristiques et les bénéfices attendus des idées de création. Cette animation est effectuée par un ou plusieurs individus. Ces individus portent dans ce contexte le nom de « concierge » et s'occupent de la conciergerie. La conciergerie est le processus d'accueil et d'animation d'un tiers lieu. Elle se formalise par l'action du concierge qui met en relation les compétences, les ressources et les volontés de chacun au sein du groupe. Elle permet de générer des flux d'interactions au sein d'individus hétérogènes. Le concierge accompagne les individus dans la découverte et l'appropriation progressive des apports du « collectif » notamment le partage de réseaux, de compétences et d'expériences. En effet sans une intervention même légère, les interactions entre les individus peuvent ne rester qu'au niveau de la cordialité sans forcément entrer dans « l'intimité » des projets nécessaires à la co-construction de ces derniers.

L'ensemble des savoirs issus de ces réunions intègre un patrimoine informationnel commun. Les participants mais aussi tout un chacun peut consulter les archives de ces réunions et participer aux évolutions des travaux en temps réel et à posteriori. En effet, celles-ci peuvent-être enregistrée et diffusée via un flux audio dédié ou bien des images vidéo. Des liens vers les éditeurs collaboratifs sont également utilisés. A l'issu des réunions une présentation détaillée des projets est également mise en ligne.

5.3 Le système d'information

L'«incubateur de projets Libre et Open Sourcede Coworking Sainté » met en réseau des porteurs de projets et les Tiers-Lieux du territoire. Cela se fait par l'organisation de situation collaborative de travail mais également par la création d'un réseau distribué d'acteur autour de problématiques par le biais d'une plateforme internet interactive. La plateforme internet permet de relayer les actions entreprises et les informations recueillies. Pour reprendre les termes de Genès et Huguet (2012), elle agit comme infrastructure et comme procesus puisqu'elle contribue à l'interconnexion entre les différents acteurs, qui échangent sur leurs pratiques, recherchent des partenaires, communiquent sur leurs actions, collaborent sur les projets des individus.

Afin de créer un espace de communication capable de faire remonter les informations sur la plateforme internet, des outils qui garantissent une maîtrise de l'information et la protection de la vie privée des participants est utilisée. Le choix est ainsi porté sur des logiciels libres, les solutions non libres et souvent gratuites se finançant grâce à l'exploitation des informations collectées (Stallman, 2002). Il s'agit notamment d'une palette d'outils collaboratifs libres (messagerie instantanée, éditeurs collaboratifs, etc.) ainsi que d'une plateforme de partage de connaissance de type « wiki ». La plateforme de connaissance utilisée permet de documenter les projets selon une méthodologie particulière¹⁴. Chaque projet fait ainsi l'objet d'un travail de documentation, ici qualifié d'écriture de « recettes ». Il s'agit de formaliser les clés de compréhension des projets. La rédaction des « recettes » suit un protocole élaboré dans le cadre de rencontres et d'événements traitant des usages, des pratiques et de la médiation numérique. Elles s'articule sur quatre axes distincts : Présentation du projet ; comment faire ? ; mieux comprendre le projet ; des ressources pour aller plus loin¹⁵. L'ensemble des « recettes » constitue ainsi un patrimoine informationnel commun. Dans cette logique, et à l'instar des mécanismes de partage d'information utilisés dans le monde du logiciel libre, n'importe qui peut s'en saisir, se les approprier, les enrichir et les améliorer. La documentation des projets ou des expériences implique également une diffusion des savoirs au-delà des participants et de leurs territoires d'application. Tout un chacun peut en bénéficier pour développer sa propre structure d'affaires où son projet à la condition de citer les auteurs originels et d'utiliser une licence identique. La plateforme ainsi que les licences garantissent la pérennité et le partage du patrimoine commun. A l'instar des « forges », la plateforme se présente comme un réseau social productif (Elie, 2008). Elle permet de valoriser les compétences en encourageant la collaboration autour de la création d'un patrimoine commun. Son architecture dessine une place où peuvent se retrouver tous les acteurs de l'écosystème Tiers-Lieux. Cette plateforme est développée bénévolement par de nombreux contributeurs, notamment les membres du réseau francophone des Tiers-Lieux Libre et Open Source, animés par ce que Stiegler nomme la volonté de contribuer (Stiegler, 2009). Il s'agit de professionnels ou d'étudiants qui s'appuient sur ce patrimoine commun pour développer leur propre projet. Cependant, si aucun système de rémunération n'est pour l'heure mis en place, certains outils sont cependant envisagés. Par exemple, une plateforme de

¹⁴La méthodologie Movilab

¹⁵Pour en savoir plus : http://movilab.org/index.php?title=Code_source
Rennes, 26-28 mai 2014

micro-don qui met en lien les utilisateurs et les contributeurs d'une même plateforme. Les contributeurs annoncent le projet qu'il souhaite intégrer à la plateforme, le temps nécessaire à sa réalisation et le coût estimatif. Les utilisateurs pour qui ce projet semble important procèdent à un micro-transfert d'argent selon leurs possibilités ou selon l'utilité estimative dudit projet. Si le contributeur parvient à réunir la somme qui lui paraît nécessaire, il procède à la réalisation du projet et le partage avec tous les utilisateurs. Cette forme d'organisation permet d'envisager une démarche de contribution plus structurée.

5.4 Prototype de modèle de Gouvernance

La manière dont sont gérées les relations de travail ainsi que la propriété intellectuelle collective est ici un enjeu stratégique. En effet, l'Incubateur de projet Libre et ouvert de "coworking Sainté" génère un patrimoine informationnel commun qu'il s'agit de préserver et de pérenniser tout en permettant le déploiement de structures d'affaires. Ainsi, s'il n'y a pas encore pour l'heure de modèle idoine, de nombreuses pistes sont envisagées et expérimentées, comme le prouve la constitution du dispositif collaboratif ShareLex dont l'objectif est de créer et de partager des solutions juridiques propres aux problématiques collaboratives. Dans le cadre de l'Incubateur de projet Libre et ouvert de "coworking Sainté" un modèle est en voie d'expérimentation. Celui-ci se base sur un code de déontologie et d'éthique de travail permettant de gérer les relations de travail et sur une gestion de la propriété intellectuelle basée sur des licences contributives.

Ainsi, afin de protéger les relations de travail, l'incubateur de projet libre et ouvert expérimente actuellement l'adoption du "code d'éthique et de déontologie Kalix"¹⁶. Ce dernier a été développé pour favoriser le développement collectif de projets dans un esprit de partage, d'entraide et de respect mutuel. Kalix est un système libre offrant un cadre déontologique et juridique basé sur le droit suisse pour assurer le développement collectif de projet. Il est utilisé comme référence juridique pour les relations établies entre les organismes, les sociétés et les personnes qui participent à un réseau (ici coworking Sainté) et établit les règles que ceux-ci s'engagent à respecter dans leurs relations professionnelles et dans l'application de leur travail. Le système Kalix établit des règles de déontologie et d'éthique de travail que chaque partici-

¹⁶ pour aller plus loin : www.kalix.ch.

pant s'engage à respecter dans ses relations avec les autres participants ainsi qu'avec ses clients. Le code Kalix énonce les règles concernant l'attitude et le comportement individuel, la confidentialité et la propriété intellectuelle, le respect fondamental, l'entraide, le développement commun, le développement durable, la collaboration, l'écologie et le respect de l'environnement, la médiation et l'aide à la résolution de conflit ainsi que les responsabilités. Chaque participant à l'incubateur de projet Libre et Ouvert de projet de Coworking Sainté s'engage ainsi à respecter un certain nombre de règles en signant un contrat d'inscription ainsi que le Code de déontologie et d'éthique de travail. Dans le cas de conflits dépassant la jurisprudence du présent code, les participants peuvent se référer aux droits en vigueur sur leur territoire. Aussi, l'ensemble du patrimoine intellectuel issus des travaux menés dans le cadre de l'incubateur Libre et Ouvert de projet de Coworking Sainté est distribué sous le régime des

Licences libres de type CERN OHL (communément appelée CERN Open Hardware Licence), EUPL (Communément appelée European Union Public Licence), GNU GPL (communément appelée GNU General Public License) et/ou toute autre licence libre dite "compatible GPL".

Par ce modèle de gouvernance, il s'agit de garantir au territoire et à ses habitants la maîtrise d'un patrimoine informationnel et technologique, d'offrir des solutions pérennes et des vecteurs d'innovation tout en préservant le sens des responsabilités. Il s'agit également de pérenniser les ressources intellectuelles et intangibles du territoire tout en formalisant un cadre propice à leurs valorisation.

4. Conclusion

Par une démarche exploratoire, cet article présente les Tiers-Lieux comme des dispositifs favorisant l'apparition de produits et de services à valeurs ajoutées selon une logique libre et ouverte. Il présente une dynamique où les porteurs de projets participent à la création collective de biens communs en partageant leurs savoirs et en mutualisant leurs ressources. Par les Tiers-Lieux, les porteurs de projets s'organisent en réseau et consolident un socle commun de savoir sur lequel ils s'appuient pour ensuite développer leurs propres produits ou services. Cette approche évoque éminemment les pratiques de création et de production à l'œuvre dans le champ des technologies libres. Cependant, contrairement aux activités libristes, les informations partagées ne concernent pas uniquement des données techniques. Au delà de la documentation de

procédés techniques et technologiques, les porteurs de projet procèdent également à la documentation de leurs initiatives sous la forme de « recettes ». Ces recettes décrivent les différentes étapes de conception de leur projet. Il s'agit là d'un partage d'expérience, de savoirs faire etc. L'ensemble de ces savoirs est de ce fait interprétable, améliorable et adaptable en fonction de leur contexte d'application.

L'« incubateur de projets Libre et Open Source de Coworking Sainté », bien qu'il ne soit encore qu'au stade de l'expérimentation, tend à démontrer que de nouvelles valeurs peuvent-être générées en articulant les ressources préexistantes d'un territoire autour de la création d'un socle de savoir communs. L'expérience menée à Saint-Etienne offre ainsi un axe de réflexion original sur la manière dont les Tiers-Lieux peuvent permettre aux organisations privées, publiques et associatives de repenser leurs approches stratégiques à l'aune des transformations qu'opèrent les technologies numériques sur notre société.

RÉFÉRENCES

- Albert, P., Gaynor, L. (2001), *Incubators–Growing Up, Moving Out: A Review of the Literature*, Working Paper CERAM, Sophia Antipolis.
- Bakkalic, C., Messeghem, K., Sammut, S. (2012), *L'approche configurationnelle : un cadre théorique prometteur pour la recherche sur les incubateurs*, XXIème conférence annuelle de l'AIMS, Lille.
- Bazin H (2013), *Les figures du Tiers Espace : Contre-espace, Tiers-Paysage, Tiers-Lieu*, Intervention au symposium « Art et Développement Humain » Armentières
- Benkler, Y. (2009), *La Richesse des réseaux*, Presses universitaires de Lyon, Lyon
- Beraud, P., Cormerais, F. (2009), La dynamique de la contribution, *Revue du Cerci*, 259-269, 4 décembre.
- Berthinier-Poncet, A. (2012), *Gouvernance et innovation dans les clusters : le rôle des pratiques institutionnelles*, XXIème conférence internationale de l'AIMS, Lille
- Binks, M., Starkey, K., Mahon, C. (2006), Entrepreneurship education and the business school, *Technology Analysis & Strategic Management*, vol. 18, n. 1, pp. 1-18.
- Broca S (2013), *Utopie du Logiciel Libre*, Le Passager clandestin, Paris
- Brown, T. (2008), Design Thinking, *Harvard Business Review*, June 2008.

- Carluer, F. (2006), Réseaux d'entreprises et dynamiques territoriales : une analyse stratégique, *Géographie Économie Société*, Vol. 8, pp. 193-214.
- Chaubaud, D., Messeghem, K., Sammut, S. (2010), Vers de nouvelles formes d'accompagnement ?, *Revue de l'Entrepreneuriat*, Vol. 9, N. 2, pp. 1-5.
- Charue-Duboc, F. (2005). L'apprentissage organisationnel, un concept séduisant, des processus complexes in Gilber, P., Guerin, F., Pigeyre, F. *Organisations et comportements*, Dunod, Gestion Sup, p. 271-300.
- Chia, R. (1996), Teaching Paradigm Shifting in Management Education: University Business School and Entrepreneurial Imagination, *Journal of Management Studies*, vol. 33, n. 4, pp. 409-428.
- Cluster Green & Connected Cities. (2010), Télécentre, Écocentre et lieux pour les activités, Étude éditée par le Cluster Green & Connected Cities et l'école de management de Grenoble.
- Comtesse X., Caillet B. (2008), L'invention de territoires directs par les gens ordinaires
- Cook, S. (2008), The Contribution Revolution, letting Volunteers build your business, *Harvard Business Review*, 86 (10), 60-69.
- Couteret, P. (2010), Peut-on aider les entrepreneurs contraints ? Une étude exploratoire, *Revue de l'Entrepreneuriat*, Vol.9, N.2, pp.-6-33.
- Dardot P, Laval C. (2014), *Commun, Essai sur la révolution au XXI e siècle*, La découverte, Paris
- Delgado, M., Porter, M.E., Stern, S. (2010), Clusters and Entrepreneurship, US Census Bureau Center, *Economic Studies Paper* , N. CES-WP-10-31, sept.
- Duplat, C-A. (2005), *Financer la création et le développement de son entreprise*, Vuibert.
- Elie, F. (2008), *Économie du logiciel libre*, Editions Eyrolles.
- Fabbri, J., Charue-Duboc, F. (2012), Un modèle d'accompagnement entrepreneurial fondé sur la constitution d'une communauté d'entrepreneurs : le cas de La Ruche, XXIème conférence annuelle de l'AIMS, Lille.
- Genoud, P. Schweitzer, A. (2009), Living Lab e-Inclusfon, rapport de pré-étude, SATW, Observatoire Technologique, pp. 1 02.

Genoud, P., Moeckli, A. (2010), Les tiers-lieux, espaces d'émergence de créativité, *Revue économique et sociale*, numéro 2, juin.

Gentes, A., Huguet, F. (2012), Les alternatives aux réseaux sociaux : l'architecture distribuée et le design de média, in Stiegler, B. (dir.) *Réseaux Sociaux*, Editions FYP, Limoges.

Gerasymenko, V. (2008), Carrot and Stick impact of early-stage venture capitalists on the performance of venture, *Frontiers of Entrepreneurship Research*, Vol. 28, N. 3, Article 4.

Glasse, O., Morin, J.-H., Genoud, P., Pauletto, G. (2011). Design Thinking and Participation: Lessons Learned from Three Case Studies, to appear in proceedings of Third international conference on eParticipation Aug 29-Sept 1, 2011, Delft, The Netherlands.

Gorz A. L'immatériel, connaissance, valeur et capital, Gallilé, Paris, 2003, p.21

Hackett, S. M., Dilts, D. M. (2004), A systematic review of business incubation research, *The Journal of Technology Transfer*, Vol. 29, N. 1, pp. 55-82.

Hagel J., Armstrong, A. (1999), *Bénéfices sur le net*, Éditions d'Organisation 1999

Hatchuel, A. (1994). Apprentissages collectifs et activités de conception, *Revue Française de gestion*, n° 99, p. 109-120.

Hellmann, T., Puri, M. (2002), Venture Capital and the Professionalization of Start-up firm: Empirical Evidence, *The Journal of Finance*, Vol. 57, Feb., pp. 169-197.

Hussler C., Hamza-Sfaxi N. (2012), Le pouvoir transformatif de la gouvernance des réseaux au sein des pôles de compétitivité, *XXIème conférence annuelle de l'AIMS*, Lille.

Iselin, F., Bruhat, Th. (2003), *Accompagner le créateur : la donne de l'entreprise innovante*, Éditions Chiron, Paris.

Leadbeater C., Miller P. (2004), *The Pro-Am Revolution: How Enthusiasts are Changing our Economy and Society*, Demos, Londres.

Léger-Jarniou, C. (2005), Quel accompagnement pour les créateurs qui ne souhaitent pas se faire aider ? Réflexions sur un paradoxe et propositions, 4ème Congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat, Paris.

Léonard, M., Yurchyshyna, A. (2013), Tiers-Lieu: Exploratory Environments for Service-Centred Innovations, Act de conférences EMERGING 2013 : The Fifth International Conference on Emerging Network Intelligence.

Lessig L (2001), *l'avenir des idées*, Presses universitaires de Lyon, Lyon

Lévy, M., Jouyet, J.P. (2006), L'économie de l'immatériel, Rapport de la commission sur l'économie de l'immatériel, France.

Moulier Boutang, Y. (2007), *Le capitalisme cognitif. La nouvelle grande transformation*, Paris, Éditions Amsterdam.

Moulier Boutang, Y. (2010), *L'abeille et l'économiste*, Carnets nord.

Oldenburg, R. (1989), *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts and How They Get You Through the Day*, Paragon House, New-York.

Pierre, X., Burret, A. (2013), De nouveaux dispositifs accompagnant la création d'entreprise : les espaces de travail collaboratif et de réseautage, Enseignement, formation et accompagnement dans le champ de l'entrepreneuriat, Organisé par l'ESC Chambéry et l'EM Lyon, Janvier.

Porter, M.E. (1998), Cluster and the new economics of competition , *Harvard Business Review*, November-December, pp. 77-90.

Porter, M.E. (2000), Location, competition, and economic development: Local cluster in a local economy, *Economic Development quarterly*, Vol. 14, N.1, pp.15-34.

St-Jean, E. (2010), Les fonctions de mentor de l'entrepreneur novice, *Revue de l'Entrepreneuriat*, V. 9, N. 2, pp. 6-33.

Sammut, S. (2003), L'accompagnement de la jeune entreprise, *Revue française de gestion*, Vol. 3, N. 144, pp.153-164.

Sarasvathy S. D., (2001), Causation and effectuation: toward a theoretical shift from economic inevitability to entrepreneurial contingency, *The Academy of Management review*, Vol. 26, N. 2, pp. 243-263.

Savall, H., Zardet, V. (1996), La dimension cognitive de la recherche-intervention : la production de connaissances par interactivité cognitive, *Revue Internationale de Systémique*, Vol. 10, N. 1-2, pp. 157-189.

Stallman R., Williams S., Masutti C. (2010) *Richard Stallman et la révolution du logiciel libre. Une biographie autorisée*, Eyrolles, Paris

Stallman, R. M. (2002), *Free Software, Free Society : Selected Essays of Richard M. Stallman*, Boston, GNU Press.

Stiegler, B. (2009), *Pour une nouvelle critique de l'économie politique*, Galilée,

Stiegler, B. (2009), Repenser l'esthétique, pour une nouvelle époque du sensible, in Tron, C. (dir.), *Esthétique et société*, L'Harmattan.

Toutain, O., Fayolle, A. (2009), Le créateur d'entreprise est un bricoleur, *L'Expansion Entrepreneuriat*, n°1, Janvier. Pp 20 – 26.

Wenger, E. (1998), *Communities of Practice: Learning, Meaning, and Identity*, Cambridge University Press.

Wiener N (1962), *Cybernétique et société*, UGE, Paris

Zara, O. (2008), *Le management de l'intelligence collective: vers une nouvelle gouvernance*, Éditions M21, Paris